



# Bulletin

## hebdomadaire canadien

Vol 25, N° 11

18 mars 1970

### L'UNITÉ NATIONALE: QUESTION PRIORITAIRE

*Extraits d'un discours prononcé par le ministre d'État responsable de la Citoyenneté, monsieur Robert Stanbury, au Symposium sur l'unité nationale tenu à Sudbury le 28 février:*

...Lorsque l'un de vos représentants au Parlement, M. Gaétan Serré, m'a invité à vous adresser la parole en me faisant savoir que le thème de votre symposium était l'unité nationale, je n'ai pas hésité. Ce thème, ce mot d'ordre, ce but, je l'ai fait mien depuis mon entrée sur la scène politique nationale. Je désire être l'avocat de cette cause en essayant aujourd'hui de vous montrer comment mon Gouvernement essaie, par différents moyens, de réaliser l'unité. C'est dans cet esprit que le premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau, décrivait notre pays le 17 octobre 1968: "Un tel pays pourra utiliser pleinement les talents et l'énergie de tous ses citoyens. Un tel pays sera plus intéressant, plus stimulant et,

de nombreuses façons, plus riche que jamais. Un tel pays sera mieux en mesure de jouer un rôle utile dans le monde, aujourd'hui et demain." La tâche est lourde, les difficultés sont nombreuses et le travail énorme mais si les Canadiens y croient comme vous et moi, nous ne pouvons pas manquer le but que nous nous sommes fixé. Plusieurs rétorqueront avec vigueur que le pouvoir établi ne leur permet pas de participer aux prises de décisions, que ce but est utopique et que le pessimisme semble parfois l'emporter sur l'optimisme. La seule réponse valable à ce défi réside dans le mot "participation". Participation de toute la société aux processus de prise de décisions. Participation des groupes culturels quels qu'ils soient, minoritaires ou majoritaires. Enfin participation selon ses croyances, ses aspirations, sa langue et sa culture. Ce n'est que dans ces conditions que vous pourrez admettre être en présence d'une vraie participation.

Notre Gouvernement fédéral a plusieurs politiques pour amener les gens à participer. Je voudrais, aujourd'hui, vous expliquer, dans les faits, les mécanismes qui permettront aux Canadiens français de notre province et de tout le pays, de jouer un rôle décisif dans la réalisation de l'unité nationale. Nous pouvons reconnaître quatre mécanismes importants. Premièrement, la langue dans notre système d'enseignement. Deuxièmement, l'animation socio-culturelle auprès de toute la population, jeune et adulte. Troisièmement, l'information qui est non seulement une nécessité mais un droit de tout individu dans une société démocratique comme la nôtre et, quatrièmement, la loi sur les langues officielles comprenant des mesures qui portent sur le statut de l'anglais et du français comme langues officielles du Canada pour toutes les fins du Parlement et du Gouvernement du Canada. Nous nous intéresserons aujourd'hui particulièrement aux trois premiers mécanismes.

Le Gouvernement reconnaît qu'un grand nombre de recommandations formulées dans le Livre II de la Commission royale d'enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme relèvent davantage de la juridiction

#### SOMMAIRE

L'unité nationale: question prioritaire.....	1
Le "Groupe des Sept" réduit à un-	
Décès de Lawren Harris .....	3
Les conversations téléphoniques en	
perte de vitesse.....	4
Augmentation des enseignants au Canada..	4
Des bovins pour l'Ouganda.....	4
Radar de surveillance aux aéroports .....	5
Un conseil de la construction .....	5
La science relève un défi.....	5
Les accidents de la circulation.....	6
Succès des cours de conduite préventive..	6
Guerre à la moisissure .....	6
Un code postal pour le Canada .....	7
Un nouveau brise-glace pour la Garde	
côtière.....	7

provinciale que de celle du Gouvernement fédéral, tant du point de vue constitutionnel que du point de vue pratique. Cependant, nous partageons l'opinion, exprimée par les commissaires, selon laquelle le problème s'insère dans un cadre qui intéresse nécessairement le Gouvernement fédéral.

Le fait d'accepter la recommandation adressée au Gouvernement fédéral signifie que nous sommes disposés à fournir un apport financier afin de la rendre effective, et que nous devons dans la mesure du possible accorder à chaque Canadien les instruments nécessaires à l'étude des deux langues officielles. Le 6 novembre dernier, M. Gérard Pelletier annonçait que l'exécution des recommandations entraînera de la part du Gouvernement fédéral, une participation financière de l'ordre de 50 millions de dollars pour une année entière. Cette somme pourra s'accroître dans les limites qu'imposent les ressources disponibles, à mesure que le programme prendra de l'expansion par suite d'une large participation des provinces.

Depuis l'annonce de cette politique gouvernementale, plusieurs hauts fonctionnaires d'Ottawa circulent et rencontrent leurs homologues dans chacune des provinces. Toutes ces consultations ont pour but d'établir une description générale de critères de participation de tous à ce programme. A partir de cette description acceptable par tous, nous débloquerons les fonds. Le Gouvernement a reconnu quatre secteurs précis où il pouvait accorder son aide de façon tangible:

#### LES RECOMMANDATIONS SUR LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Ces recommandations proposent une formule qui pourrait servir au calcul des dépenses et de l'aide financière relative aux écoles de la minorité de langue officielle. Mais, en plus, nous croyons que cela implique un effort commun avec les provinces afin de tirer tous les avantages possibles du sentiment largement répandu en faveur non seulement de droits égaux aux communautés minoritaires de langue officielle, mais également de l'étude d'une langue seconde. La première de ces recommandations vous intéresse particulièrement puisque vous êtes professeurs dans les écoles secondaires françaises de l'Ontario. Sans que le Gouvernement fédéral prenne complètement à sa charge cette responsabilité, pour les raisons évoquées ci-haut, nous croyons que la part des subventions réservée sous ce chapitre sera assez considérable.

#### LA FORMATION DES MAÎTRES

La Commission s'est attardée à la formation des maîtres de façon à assurer que les professeurs sortant des écoles normales puissent répondre aux critères d'une langue française écrite et parlée des plus correcte. Plusieurs enquêtes telles que celle du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle dirigé par plusieurs de vos concitoyens ont relevé des lacunes

dans ce domaine. Toutes les provinces capables de former chez elles des maîtres dans la langue de la minorité, pourront participer à ce programme de spécialisation.

D'autres recommandations ont trait à la création de centres d'études de la langue seconde et d'un bureau interprovincial de ces centres. Nous sommes disposés à accepter les principes sur lesquels reposent ces recommandations et à discuter avec la province de leur mise en application. Afin de favoriser davantage l'étude de la langue seconde, nous envisagerons la création d'établissements plus nombreux que ne l'a prévu la Commission. De plus, nous estimons qu'il pourrait être avantageux de prévoir l'octroi de bourses modestes aux instituteurs qui fréquenteraient ces institutions de formation et d'autres institutions analogues.

#### ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Encore ici, la Commission recommande que le Gouvernement encourage par différents moyens financiers les étudiants qui désirent suivre, dans leur langue maternelle, dans une université située hors de leur province, des cours qui ne sont pas donnés dans leur province. Cet encouragement pourrait peut-être prendre la forme de subventions aux étudiants pour défrayer, entre autres, leurs frais de transport. Dans le même esprit nous sommes disposés à aider les institutions qui doivent répondre aux besoins de la minorité officielle en leur donnant un enseignement dans leur langue maternelle.

#### CONSEIL DE RECHERCHES SUR LES LANGUES

Enfin, on suggère la création, par le Gouvernement fédéral, d'un Conseil de recherches sur les langues. Nous sommes disposés à accepter cette recommandation et à consulter les parties intéressées en ce qui concerne la répercussion que provoquerait la création d'un tel Conseil.

Comme vous pouvez le constater, ce ne sont pas les projets qui manquent. M. Gérard Pelletier déclarait dernièrement à juste titre: "Nous pensons que le rapport de la Commission royale nous permet de faire de grands progrès dans le sens de l'unité nationale. Il est évident qu'il existe des limites d'ordres technique, financier et humain - à ce que nous voulons accomplir dans ce domaine. Nous croyons cependant que nous sommes en mesure de faire beaucoup."

Nous avons donc ainsi le système d'éducation, le véhicule même de la participation. Mais à ce véhicule il faut ajouter les roues et ces deux roues motrices seront l'animation socio-culturelle et l'information. Nos enfants qui sortent de l'école doivent continuer à s'intéresser aux problèmes sociaux qui les entourent; il faut connaître leurs besoins, comme les vôtres d'ailleurs. Pour ce faire nous devons leur donner les instruments de travail, la nourriture, c'est-à-dire l'information, qu'ils assimileront pour mieux se connaître et mieux exprimer leurs desiderata auprès de leur représentant au Gouvernement.

## LE "GROUPE DES SEPT" RÉDUIT À UN - DÉCÈS DE LAWREN HARRIS

Lawren S. Harris, décédé tout récemment à l'âge de 85 ans, fut l'un des membres les plus en vue du "Groupe des Sept", première école de peinture véritablement canadienne, fondée en 1919. Le 30 janvier, lendemain de sa mort, il était censé, en compagnie de A.Y. Jackson, seul survivant du groupe, recevoir une décoration de l'Académie royale du Canada.

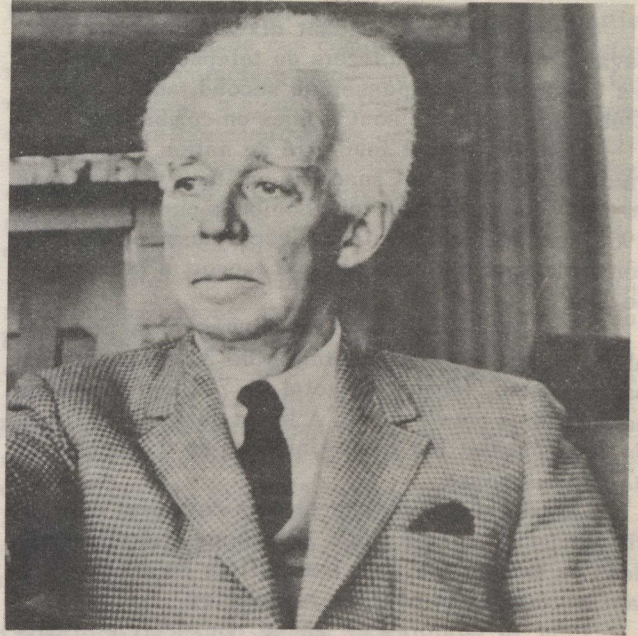
Lawren Harris est né à Brantford (Ontario). Tout enfant, souffrant et malade, il apprend à dessiner et à peindre alors qu'il devait garder le lit. Après une année à l'Université de Toronto, il se rend à Berlin étudier les beaux-arts et peut visiter plus tard la France, l'Italie et l'Extrême-Orient.

En 1910, Harris ouvre un studio à Toronto et se met à peindre des vieilles demeures dans les quartiers pauvres de la ville. Plusieurs de ces premières peintures ont été reproduites par la suite dans des ouvrages sur les beaux-arts au Canada. Durant cette période, il fait la connaissance de J.E.H. MacDonald qui, comme lui, deviendra l'un des fondateurs du "Groupe des Sept." Les deux artistes qui se sont vite liés d'amitié entreprennent ensemble de nombreuses randonnées artistiques jusque dans des endroits comme Mattawa et Temiskaming, en Ontario, ainsi que dans les Laurentides, au Québec. Harris contribue aux plans et à la construction du *Studio Building*, à Toronto, destiné à "loger les artistes canadiens qui peuvent consacrer toutes leurs énergies à la peinture".

## LES PREMIERS PAS DANS L'ALGOMA

En 1918, Harris organise un voyage de peinture dans la forêt sauvage de la région d'Algoma dans le voisinage de Hearst, à 200 milles au nord de Sault-Sainte-Marie (Ontario). Le groupe fait le voyage en fourgon à marchandises dans lequel sont aménagés des couchettes et un poêle; ce fourgon leur sert d'abri une fois qu'ils sont parvenus à un endroit propice aux travaux de peinture auxquels ils désirent s'adonner. Ce voyage est le premier de plusieurs au cours desquels Harris exécute de remarquables toiles. L'une d'elles, intitulée *North Shore Lake Superior*, maintenant la propriété de la Galerie nationale d'Ottawa, devait plus tard mériter à l'artiste un prix de \$500 à l'Exposition panaméricaine de peinture contemporaine.

Dans sa présentation du catalogue d'une exposition tenue au Musée des Beaux-Arts à Toronto, en 1920, Harris écrit: "Le groupe de sept artistes dont les peintures sont ici exposées ont pendant plusieurs années partagé le même point de vue sur les arts au Canada. Ils sont tous convaincus que les arts doivent naître et fleurir chez nous avant que notre pays puisse devenir la vraie patrie de son peuple... Les artistes dont les oeuvres sont ici présentées ne prétendent pas être seuls au Canada à accomplir une oeuvre valable; mais il croient fermement que leur oeuvre est importante et qu'elle représente une réelle



Feu M. Lawren S. Harris

valeur pour le pays..." Parmi les artistes dont les toiles sont exposées à cette occasion se trouvent tous les membres fondateurs du "Groupe des Sept": Harris lui-même, A.Y. Jackson, Arthur Lismer (1), J.E. H. MacDonald, Frank Carmichael, Frank H. Johnston et Frederick H. Varley (2).

## LES ARTISTES DANS L'ARCTIQUE

En 1930, Harris et Jackson se rendent dans l'Arctique à bord du paquebot *Beothic*. Ils exécutent à Godhavn (Groenland), et aux îles Pim et Ellesmere, des croquis qui sont exposés à la Galerie nationale peu tard la même année. Parmi les dessins exécutés par Harris au cours de ce voyage figurent des oeuvres célèbres comme *Iceberg and Fog*, *Smith Sound*, *Clyde Inlet* et *Baffin Island*.

Harris et sa famille partent en 1942 demeurer à Vancouver (Colombie-Britannique), où l'artiste se fait professeur à l'École des beaux-arts.

Harris manie aussi bien la plume que le pinceau. Mentionnons parmi ses écrits un volume de poésie intitulé *Contrasts* (1922) ainsi que plusieurs articles sur les beaux-arts destinés au public canadien. Il est le premier président du Groupe des peintres constitué en 1933 et de 1944 à 1947 préside les destinées de la Fédération des artistes canadiens.

Lawren a remporté nombre de prix et son oeuvre se trouve représentée dans le *Détroit Institute of Art* et dans de nombreuses collections canadiennes.

(1) Voir volume 24, no 18, du 30 avril 1969, p. 5

(2) Voir volume 24, no 50, du 10 décembre 1969, p. 3

## LES CONVERSATIONS TÉLÉPHONIQUES EN PERTE DE VITESSE

Après avoir été pendant dix-sept ans les plus bavards de tous les usagers du téléphone au monde, les Canadiens sont passés au second rang après les États-Unis. Mais ils sont tombés en combattant.

Tant en perdant leur titre de nation la plus bavarde du monde, les Canadiens ont tenu une moyenne de 692.9 conversations téléphoniques par personne en 1968, ce qui représente un accroissement de 25.2 conversations par personne par rapport à la moyenne de 1967.

Les États-Unis se sont hissés à la première place grâce à une augmentation de 33 conversations par personne, formant un total de 701 conversations par personne pour l'année. A la fin de 1967, le Canada ne dépassait les États-Unis que de 0.7 conversation par personne.

Ces données proviennent d'un document compilé chaque année: *The World's Telephone* (Le téléphone dans le monde), ce sont les chiffres de 1968, car il faut environ un an pour les rassembler.

Pour la quatorzième année consécutive, l'augmentation du nombre des téléphones a dépassé 6 pour cent. Près de 16 millions de nouveaux appareils de téléphone ont été mis en service en 1968, portant le total mondial à 237,900,000. Le Canada, pour sa part, s'est donné 435,294 nouveaux téléphones, portant son total à 8,820,770. A la fin de 1969, le nombre estimatif des téléphones au Canada était de 9,300,000.

Ce sont les États-Unis qui viennent en tête pour le nombre des téléphones avec 109,256,000; le Japon vient ensuite avec 20,525,000 puis la Grande-Bretagne avec 12,910,000. Le Canada occupe le sixième rang. Près de la moitié des téléphones du monde, soit 117,686,000 se trouvent sur le continent nord-américain.

## LE TÉLÉPHONE ET LA POPULATION

Le Canada occupe la quatrième position dans le monde pour la proportion du nombre de téléphones par rapport au chiffre de la population, car il compte 42.1 appareils pour 100 personnes. Les États-Unis en comptent 54, la Suède 51.7 et la Suisse 43.4. Par comparaison, la Grande-Bretagne en a 23.3, le Japon 20.1 et la France 15.

La ville de New York a la plus forte proportion mondiale d'appareils téléphoniques avec 5,723,353. Tokyo en a 3,641,000, Londres, 3,199,600 et Paris 2,353,414. Toronto et Montréal viennent en première place parmi les villes du Canada avec respectivement 1,330,230 et 1,341,382 appareils installés dans leur zone métropolitaine. Calgary a la plus forte proportion d'appareils, soit 64.6 par centaine d'habitants.

Si vous voulez échapper à tout cela, tournez les yeux vers le minuscule État du Rhoutan, en Asie: il n'a pas un seul téléphone.

## AUGMENTATION DES ENSEIGNANTS AU CANADA

Au cours de l'année scolaire 1968-69, il y avait dans les écoles publiques élémentaires et secondaires du Canada 236,467 enseignants et directeurs à plein temps, soit 2.7% de plus que l'année précédente et près de 189% de plus que durant l'année scolaire 1948-49 (81,889). Le taux d'augmentation le plus élevé des vingt dernières années a été constaté en Colombie-Britannique (261%); viennent ensuite l'Ontario (251%), l'Alberta (229%), le Québec (174%), Terre-Neuve (160%), le Nouveau-Brunswick (138%), le Manitoba (131%), la Nouvelle-Écosse (118%), l'Île-du-Prince-Édouard (109%) et la Saskatchewan (60%).

## DES BOVINS POUR L'OUGANDA

Le Canada a accordé un prêt de développement de un million de dollars pour permettre à un des pays de l'Afrique du Commonwealth, l'Ouganda, d'importer 600 bovins et de l'équipement de laiterie.

Les bovins, des Holstein-Frisons enregistrés dont les vaches sont reconnues comme étant des laitières exceptionnelles, ont subi leur baptême de l'air au cours d'un vol sans précédent de 7,000 milles dans un jet DC-8 d'Air Canada spécialement aménagé pour ce genre de fret.

L'expédition s'est faite en 12 voyages. Le premier avion a quitté Toronto le 13 février et n'a fait qu'un arrêt à Londres pour refaire le plein d'essence et changer d'équipage. Les 52 "passagers" sont demeurés dans leurs conteneurs de contre-plaqué jusqu'à leur arrivée en Ouganda.

Ces conteneurs économiques, construits par un industriel canadien, peuvent confortablement transporter chacun quatre bovins; à l'arrivée à l'aéroport international ougandais d'Entebbé, le Gouvernement de l'Ouganda en est devenu propriétaire et les utilisera comme hangars, stalles etc.

Le bétail canadien s'acclimatera durant quelque temps à son nouveau milieu dans les fermes expérimentales du Gouvernement ougandais, puis sera distribué, quelques bêtes pour chacun, à des cultivateurs privés agréés par les autorités ougandaises.

Le prêt canadien est affecté à deux projets: \$860,000 pour l'achat et l'expédition du bétail et \$140,000 pour des réfrigérateurs pour la conservation du lait.

Les bovins inscrits sur les registres généalogiques de l'élevage canadien sont actuellement l'objet d'une demande croissante sur le marché mondial. Il en a déjà été fourni plusieurs à des pays des Antilles dans le cadre du programme d'assistance économique du Canada à cette partie du monde.

Le Dr H. Kagoda, commissaire adjoint des services vétérinaires du ministère ougandais de l'Économie animale, est venu récemment au Canada visiter les fermes et notamment les élevages canadiens. Il est retourné en Ouganda pour réceptionner les premiers bovins à arriver en jet, en Ouganda

## RADAR DE SURVEILLANCE AUX AÉROGARES

Le ministre des Transports, M. Don Jamieson, a annoncé récemment que le ministère des Transports affectera une somme d'environ sept millions de dollars à l'installation des nouveaux systèmes de radar de surveillance aux aéroports de Gander, Edmonton, Vancouver ainsi qu'au nouvel aéroport international de Montréal à Sainte-Scholastique (Québec).

L'installation des nouveaux systèmes de radar fait partie du programme du ministère des Transports qui a pour but d'assurer la plus grande sécurité des vols au Canada. Les nouvelles installations pour les radars remplaceront une partie de l'équipement du réseau existant de contrôle de la circulation aérienne par radar et accroîtra le réseau pour répondre à des besoins.

Les appareils radar seront du type le plus récent à courte portée et à haute définition, ce qui constituera une amélioration notable comparativement aux installations existantes du point de vue fonctionnement et fiabilité.

On prévoit que le contrat pour le nouvel équipement sera adjugé en juin prochain et que l'exécution du programme sera terminée en 1974.

## UN CONSEIL DE LA CONSTRUCTION

Trente-cinq personnalités de l'industrie, du travail, de l'enseignement et de la Fonction publique ont été nommées par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, membres du nouveau Conseil pour l'expansion de l'industrie de la construction (CEIC).

M. Pepin a fait remarquer que les membres de ce Conseil viennent de toutes les parties du pays et que l'échelon supérieur de l'industrie de la construction y est fort bien représenté. Le Conseil apporte un élément neuf à cette industrie en ce que ses membres travailleront ensemble en tant que conseillers du gouvernement en matière d'industrialisation et d'expansion de l'industrie canadienne du bâtiment.

Le Conseil pour l'expansion de l'industrie de la construction se réunira environ trois fois par an et assurera un dialogue continu entre l'industrie et le gouvernement sur les problèmes d'importance économique et technologique de l'industrie de la construction; il sera aussi un moyen d'aider l'industrie de la construction à se moderniser et à s'intégrer afin de lui permettre d'être concurrentielle sur les marchés d'exportations.

Le Conseil fera des recommandations sur les manières et les moyens d'accroître la productivité et l'efficacité de la fabrication et de l'assemblage du matériel de construction, des accessoires et matériaux; sur l'amélioration et la mise en oeuvre du Programme BEAM, (*Building Equipment Accessories and Materials*) sur les meilleurs moyens d'encourager la recherche et le développement scientifiques et de stimuler l'innovation; et enfin sur l'expansion et la promotion du commerce.

Ce nouvel organisme succède aux trois comités consultatifs de l'industrie qui ont assisté le ministre dans la mise en oeuvre du Programme BEAM. M. Pepin a fait savoir que c'est en grande partie grâce aux travaux de ces comités que l'on a pu faire comprendre le caractère unique de cette industrie. Le nouveau Conseil, a ajouté M. Pepin, répond au besoin de meilleures communications entre l'industrie et le gouvernement et à la nécessité d'une liaison plus étroite entre tous les secteurs de cette industrie. Il permettra aussi d'assurer une application plus efficace du Programme BEAM.

La liste des membres du CEIC a été établie après consultations avec l'industrie canadienne du bâtiment et ses organisations membres. Le président du Conseil est M. John Cochran, président de la Société *Domtar Construction Materials Ltd.*, de Montréal. Le vice-président en est M. Ralph D. Hindson, directeur général de la Direction des matériaux du ministère de l'Industrie et du Commerce à Ottawa. Le secrétaire du Conseil est M. Don G. Laplante, chef de la division de la construction de la Direction des matériaux.

## LA SCIENCE RELEVE UN DÉFI

Il y a 350 ans, dans son livre *Novum Organum*, le philosophe et savant anglais Francis Bacon écrivait: "L'eau légèrement chaude gèle plus rapidement que l'eau froide."

C'était le défi jeté aux chercheurs car l'observation de Bacon s'oppose non seulement aux lois scientifiques mais encore au bon sens tout court. Les chercheurs, eux, refusaient d'examiner méthodiquement l'observation de Bacon. Ils fermaient les yeux devant ce fait. C'est impossible!

Impossible, mais vrai. Enfin, au Conseil national de recherches, M. George Kell, chercheur appartenant à la section de chimie des hautes pressions de la Division de chimie a pour la première fois démontré de façon scientifique qu'effectivement, dans un seau en bois, c'est l'eau chaude qui gèle plus rapidement. Pour ce faire, il a utilisé, d'un côté, l'ordinateur et des calculs basés sur des principes thermodynamiques, et, de l'autre, des expériences menées en plein air à Ottawa pendant les mois d'hiver. M. Kell a constaté que si le seau est couvert, l'eau se refroidit selon la loi de Sir Isaac Newton, c'est-à-dire, que l'eau froide restera toujours plus froide que l'eau chaude pendant que baisse la température à l'extérieur. C'est alors l'eau froide qui gèle d'abord.

Cependant, si le seau n'est pas couvert, il entre en jeu dans le cas de l'eau chaude un autre facteur: l'évaporation.

Bref, en raison de l'évaporation la quantité d'eau chaude diminue et requiert donc moins de temps pour se refroidir. Par conséquent l'eau chaude gèle plus rapidement.

D'après les données de M. Kell, 16 pour cent de l'eau s'évapore lorsque la température baisse de

100°C à 0°C. Dix pour cent encore se vaporise lors de la congélation. Autrement dit, si l'on vide 100 kilogrammes d'eau bouillante dans un grand plateau en bois on en perdra 25 kilogrammes par évaporation avant que l'eau ne gèle.

En outre, M. Kell a trouvé qu'un litre d'eau très chaude gèlera plus rapidement (dix pour cent) qu'un litre d'eau à la température normale du laboratoire lorsque la température ambiante est de 20°F. Enfin il a remarqué qu'entre 32°F, et 212°F, c'est l'eau à la température initiale de 73°F qui gèle le moins rapidement.

## LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Les accidents de la circulation au Canada ont fait 484 morts en novembre 1969, soit une augmentation de 6.1% par rapport à novembre 1968 (456). En 1969, le nombre d'accidents mortels a été supérieur à celui du même mois de l'année 1968 dans toutes les provinces, sauf en Colombie-Britannique, où il n'a pas varié (45), et au Nouveau-Brunswick, où il a légèrement diminué, tombant de 16 à 14. La Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse ont enregistré des diminutions sensibles; dans la première province, le nombre d'accidents mortels est tombé de 24 en 1968 à 16 en 1969 et dans la seconde, de 23 à 16. (Pour l'ensemble du Canada). Le nombre de personnes tuées a été plus élevé que pendant le mois correspondant de 1968. Toutefois, il a été moins élevé en Colombie-Britannique où, de 53 en 1968, il est tombé à 49 en 1969. Le Nouveau-Brunswick a connu une légère diminution (de 17 à 15), mais la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse ont enregistré des diminutions sensibles de personnes tuées en novembre 1969 par rapport au même mois de l'année 1968. En Saskatchewan, le nombre de personnes tuées est tombé à 19 (30 en 1968) et en Nouvelle-Écosse à 18 (28). La Saskatchewan a aussi déclaré qu'en novembre 1969 le nombre de personnes blessées a été inférieur de 76 à celui de novembre 1968.

## SUCCÈS DES COURS DE CONDUITE PRÉVENTIVE

Plus de 70,000 automobilistes canadiens ont terminé avec succès le cours de conduite préventive en 1969. C'était la première année où le programme administré par le Conseil canadien de la sécurité était offert dans toutes les provinces et dans les deux langues officielles.

De grands progrès, précurseurs de l'expansion à venir, ont été marqués avec l'établissement d'organismes coopérants au Québec, en Ontario et à Terre-Neuve, les trois seules provinces qui n'en possédaient pas encore.

On a commencé l'introduction du cours dans sa version française à travers le Québec, de même que dans les régions d'expression française de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick où le cours est en demande.

## OBJECTIF DÉPASSÉ

La Colombie-Britannique, le Manitoba et l'Île-du-Édouard ont dépassé leur objectif, et la Nouvelle-Écosse n'en était pas éloignée.

Avec ses 9,605 gradués, c'est le Conseil de sécurité du Winnipeg métropolitain qui a connu le meilleur succès parmi tous les organismes coopérants.

Les Forces armées canadiennes ont décerné un total impressionnant de 24,199 certificats. On ne prévoit pas de résultat semblable en 1970 car la plupart des personnes admissibles au cours l'ont déjà suivi.

## LES MONITEURS

À la fin de l'année, le Canada comptait plus de 2,000 moniteurs qualifiés pour les cours de conduite préventive. Les Forces armées canadiennes ont fait l'offre de moniteurs qualifiés aux groupes civils de volontaires ainsi qu'aux conseils de sécurité.

Durant l'année, il s'est donné 32 cours de perfectionnement des moniteurs au Québec, 19 en Ontario et 9 en Colombie-Britannique. Il s'en est donné 4 en Alberta, 5 au Manitoba, 3 au Nouveau-Brunswick, 2 dans l'Île-du-Prince-Édouard, 2 à Terre-Neuve, 1 en Nouvelle-Écosse et 1 dans les Territoires du Nord-ouest.

En plus de ces cours reliés aux efforts des provinces, les Forces armées canadiennes ont donné 15 cours de perfectionnement aux moniteurs.

"100,000 gradués" voilà l'objectif que le Conseil canadien de la sécurité voudrait atteindre en 1970.

## GUERRE À LA MOISSURE

Des chimistes du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) ont mis au point une nouvelle famille de fongicides destinés à prévenir la formation du "rot de brousse", responsable de la destruction microbiologique des étoffes cellulosiques.

La Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée (SCBE) a déposé une demande de brevets pour un fongicide (et sa méthode d'application) dû au Dr David M. Wiles, Directeur de la Section de chimie du CNRC, et à Tony Suprunchuk, un de ses collaborateurs. La SCBE est une filiale du CNRC chargée de breveter les inventions des scientifiques travaillant pour le gouvernement.

Les chercheurs du CNRC ayant découvert que les produits de condensation des aldéhydes et des cétones avec le thiohydrazide de carbone étaient extrêmement efficaces pour inhiber ou prévenir la multiplication des micro-organismes cellulolysants, ils ont créé une série de composés peu coûteux, inodores, chimiquement stables et résistant au lessivage.

On croit généralement, à tort, que les dégâts causés par les champignons sont limités aux régions tropicales alors qu'ils constituent également un sérieux problème au Canada, où l'on peut rencontrer des conditions favorables à leur prolifération, à l'extérieur, en été, et à l'intérieur des maisons toute

l'année. Ce problème est particulièrement critique pour les cordages, les articles en papier et en bois ainsi que pour les fibres et les tissus. Le coton, la rayonne, le jute, le chanvre et les fils servant à la confection de lingerie peuvent moisir très rapidement si des conditions favorables se trouvent réunies, notamment une atmosphère relativement chaude, humide et statique.

Deux des fongicides les plus largement employés aujourd'hui sont du type pentachlorophénol/laurate de pentachlorophényle et cuivre 8 (cuivre 8 - hydroxyquinolinolate). Le premier nommé est instable dans l'eau car il dégage des produits qui endommagent les fibres cellulosiques et le dernier dégage des particules de cuivre métallique lorsqu'il est exposé à l'atmosphère.

Les fongicides du CNRC ne présentant pas ces inconvénients, le Dr Wiles croit qu'on peut leur trouver une application immédiate, notamment pour traiter les tuyaux de pompes à incendie. Nombre de ces tuyaux sont constitués d'un tube en caoutchouc revêtu extérieurement d'une enveloppe en fibre. Le cuivre 8 ne peut pas être utilisé car le cuivre métallique qu'il contient endommage le caoutchouc et les dérivés du pentachlorophénol n'offrent qu'une protection très limitée dans le temps.

## UN CODE POSTAL POUR LE CANADA

*Un rapport recommandant l'établissement d'un code postal national au Canada a été déposé le 19 février à la Chambre des communes par le ministre des Postes et des Communications, M. Eric Kierans; voici des extraits de la déclaration du ministre sur ce sujet:*

...Les Postes canadiennes se sont assurés en juillet dernier, le concours de la maison d'experts conseils *Samson Belair Riddell Stead Inc.* pour entreprendre une étude portant sur l'institution d'un code postal national de portée pratique. Le rapport a été achevé en décembre dernier, et nous sommes maintenant en mesure d'informer la Chambre que nous avons l'intention de mettre en oeuvre un système de codage permanent à l'échelle nationale.

Plusieurs pays utilisent déjà, ou se proposent d'utiliser, des codes postaux, dont les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et le Japon. Le code conçu pour le Canada est d'un caractère unique; il a l'avantage d'avoir beaucoup de souplesse et de précision, et de pouvoir s'adapter aux changements qui se produiront dans la population.

L'indication de code comprendra six caractères alphanumériques. Les trois premiers caractères serviront au tri d'acheminement, c'est-à-dire qu'ils indiqueront le secteur où la lettre doit être transmise. A titre d'exemple, et j'insiste sur le fait que ce n'est qu'un exemple, le code d'une lettre adressée à Scarborough, en Ontario, commencerait par la lettre "T", pour désigner la région de Toronto, et serait suivi des chiffres 8 et 7 pour désigner à la fois la

ville de Scarborough et la succursale postale appropriée. Les trois derniers caractères du code indiquent l'unité de livraison locale, qui peut être un immeuble d'habitation, un tronçon de rue, etc....

Le code national sera complètement établi, dans ses grandes lignes, avant novembre 1970. Sa mise en oeuvre débutera par un projet-pilote détaillé que nous nous proposons d'inaugurer en avril 1971. Après une période d'essai et d'analyse, la mise en oeuvre s'étendra à d'autres villes. Notre choix s'arrêtera probablement sur Ottawa, comme site du projet, parce que le nouveau terminus postal qui y sera inauguré l'été prochain sera doté des installations voulues pour mettre à l'essai un nouveau matériel. Nous pourrions ainsi observer les résultats que donnera le code, aussi bien dans les conditions actuelles que dans l'avenir...

## UN NOUVEAU BRISE-GLACE POUR LA GARDE CÔTIÈRE

Un autre baliseur brise-glace s'est ajouté à la flotte de la Garde côtière canadienne, en février quand Mme Donald S. Macdonald, épouse du président du Conseil privé, a baptisé le n.g.c.c. *Griffon* au chantier de la compagnie Davie, à Lauzon (Québec).

Le n.g.c.c. *Griffon* patrouillera la région aval des Grands lacs de sa base située à Prescott (Ontario). Il porte le nom du premier navire à voile à s'aventurer dans les Grands lacs et qui avait été construit sous la direction de l'explorateur La Salle. La quille du premier *Griffon* avait été posée près de l'embouchure de la crique Cayuga, soit à six milles environ en amont des chutes du Niagara, et le navire avait été lancé en 1679. Le n.g.c.c. *Griffon* remplace le vieux baliseur n.g.c.c. *Grenville* qui a coulé en décembre 1968 après avoir été immobilisé dans des glaces épaisses près de Beauhamois (Québec).

Le nouveau navire, construit au coût de plus de six millions de dollars, est un navire à deux hélices dont les moteurs développent 4,000 c.v. sur l'arbre et qui a un déplacement de 2,828 tonnes. Il mesure 234 pieds de longueur et sa coque est entièrement renforcée pour la navigation dans les glaces. Le système de propulsion se compose de quatre groupes électrogènes diesel qui actionnent deux moteurs électriques. Son personnel de bord pourra compter 51 personnes.

Le navire est doté d'un mât de charge de 15 tonnes avec un treuil spécial pour la manutention des bouées et d'un mât de charge secondaire de 5 tonnes pour ce genre de tâche. Il a un système de stabilisation Flume par caisses anti-roulis pour réduire le roulis par mauvais temps.

On a aménagé à l'arrière un pont d'envoi doté d'un hangar télescopique conçu par le ministère des Transports afin que le navire puisse transporter un hélicoptère au besoin. On a prévu aussi le transport d'un personnel de chercheurs qui pourra s'occuper,

occasionnellement d'études scientifiques sur les Grands lacs.

Le navire est muni d'un bateau spécial pour les travaux et le sauvetage, d'une péniche de débarquement et d'une baleinière motorisée. Il est aussi muni d'aides électroniques à la navigation et d'un matériel de télécommunications des plus modernes. La timonerie a été conçue de façon à permettre de voir dans toutes les directions; elle contient des pupitres qui abritent les commandes des machines, ainsi que des aides à la navigation, ce qui assure une efficacité maximale.

#### L'UNITÉ NATIONALE: QUESTION PRIORITAIRE (Suite de la page 2)

Le groupe de travail sur l'information gouvernementale a clairement indiqué que le citoyen "est actuellement trop mal renseigné pour participer à l'activité gouvernementale".

Ce problème de l'information est crucial pour l'unité nationale. Les Canadiens exigent plus que les bribes d'information qu'ils reçoivent souvent à propos des projets de loi, programmes et services gouvernementaux. Nous remarquons que souvent ceux qui ont besoin d'aide, sont ceux-là mêmes qui d'abord ne connaissent pas l'existence de cette information et, de plus, ne savent pas comment l'obtenir.

Ces lacunes, nous avons la ferme intention de les attaquer partiellement par la création d'Information Canada qui devrait commencer ses opérations le 1er avril. Tout en améliorant la communication des faits essentiels à la population, Information Canada prêtera aussi une oreille attentive à ce que les citoyens désirent faire savoir à leur Gouvernement. En résumé, Information Canada sera une agence avec un personnel restreint mais spécialisé dont le premier objectif sera de favoriser à son maximum le développement des communications entre la population et le Gouvernement fédéral. Forte de ces renseignements, de cet "input", et grâce à un autre instrument qu'on appelle animation socio-culturelle, la population pourra formuler de façon précise ses problèmes et ses besoins au Parlement lui-même.

En effet, le Secrétariat d'Etat comprend une direction d'action socio-culturelle qui veut fournir aux groupes francophones comme le vôtre, des instruments et des moyens qui leur permettront, non seulement de survivre, mais de favoriser le développement et l'épanouissement de leur culture. A cette fin, cette direction dispose d'un budget de 1.3 million de dollars. D'ailleurs, ce ministère a déjà encouragé finan-

cièrement quelques-unes de vos initiatives en versant, durant l'exercice financier en cours, plus de \$206,000 à différents organismes franco-ontariens. Ce programme ne sera dynamique qu'en autant que des groupes comme le vôtre seront actifs. Déjà, l'Association canadienne-française de l'Ontario emploie huit animateurs socio-culturels. En plus de ces huit animateurs, quatorze agents de promotion sociale de la direction de la Citoyenneté viennent prêter main forte à la mise en marche de vos activités socio-culturelles. Les animateurs et les agents de promotion sont au service de la population tout entière. En établissant ce programme d'envergure, nous désirons que tous les citoyens puissent discuter et comprendre les grands problèmes auxquels nous devons faire face actuellement au Canada. C'est une forme de référendum permanent sur la prise de conscience et sur le développement social. Vous pouvez étendre ainsi votre action jusqu'au moment où, grâce à cette action soutenue, vos organismes pourront compter sur une participation plus active et plus engagée dans la masse. Nous voulons que tous les individus et tous les groupes privés ou publics confrontent leurs idées au sujet d'une société de plus en plus juste et répondent ainsi aux besoins et aspirations de tous.

Ces différentes ressources présentent de nombreux avantages mais il ne faut pas s'illusionner et croire que seule leur utilisation réglera et résoudra tous nos problèmes. Loin de là, il faut qu'en plus, des gens responsables comme vous, prennent bien la chose en main; que vous vous engagiez à fond dans les rouages de l'évolution sociale et que surtout l'altruisme soit constamment présent à votre esprit. Les gouvernements provinciaux ont fait le premier pas dans le secteur de l'éducation, nous les appuierons comme je vous l'ai décrit; vos organisations sont intéressées à travailler dans un esprit de collaboration; nous sommes prêts à les aider partout où notre aide s'avérera nécessaire et, enfin, vous désirerez plus d'information, nous sommes résolus à vous en donner de la façon la plus efficace possible.

Ce sont là quelques-uns des objectifs du Gouvernement du Canada concernant l'avenir et le développement social de notre pays. J'aimerais en terminant, vous demander d'y souscrire entièrement. Le Gouvernement peut fort bien vous offrir des structures, vous offrir certains outils pour rendre la chose possible, mais nous n'atteindrons nos buts que si vous, comme citoyens, êtes convaincus et acceptez de travailler de toutes vos forces à la réalisation de ces objectifs.